



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 11
Mercredi 24 mars 2021

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Corcelles

Avis à toute la population

Nettoyage du réservoir

En date du 27 mars 2021, notre Surveillant du réseau d'eau procédera au nettoyage du réservoir. Le réservoir sera vidé progressivement. Toutefois, avec la mise en place du nouveau système, il n'y aura pas de coupure d'eau.

Après le nettoyage et la désinfection du réservoir, une légère odeur de chlore momentanée pourrait être perceptible jusqu'au réglage final.

Pendant cette période, la nouvelle installation des UV sera toujours en fonction et de ce fait, l'eau potable pourra être consommée sans être bouillie.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Corcelles, le 24 mars 2021

Secrétariat communal

Zone: PQ «les Ravières-Les Condémines».

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 16 avril 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 17 mars 2021

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: M. Nicolas Zingg, Rte de Montoz 2, 2738 Court.

Auteur du projet: Kipfer Danael CAO, Grand-Rue 149, 2720 Tramelan.

Emplacement: parcelle N° 2446, au lieu-dit: «Rte de Chaluet 23», commune de Court.

Projet: construction d'un hangar à camions avec bureaux, sanitaires et vestiaires, aménagement d'un atelier de menuiserie dans la partie Nord du bâtiment, aménagement de 4 places de stationnement, d'une place de lavage et d'enseignes publicitaires sur les façades Est, Ouest et Sud, parcelle N° 2446, au lieu-dit: «Rte de Chaluet 23», commune de Court.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: PQ «Les Ravières-Les Condémines»

Dérogations: art. 48 LAE, 13 al. 1 et 18 al. 1 RPQ «Les Ravières-Les Condémines».

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 16 avril 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 17 mars 2021.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants: Thérèse Studer et Frédy Weber, Graiterie 4, 2738 Court

Propriétaires: idem requérants

Auteur du projet: Raymond Heyer, architecte HES, Clos du Moulin 28, 2742 Perrefitte

Emplacement: parcelle N° 1781, au lieu-dit «Route de Chaluet 2», 2738 Court

Projet: agrandissement d'une chambre à l'étage avec rallongement de la toiture principale, pose de 2 velux, remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur air-eau à l'extérieur, pose d'une isolation périphérique sur l'annexe Nord

Chauffage: pompe à chaleur air-eau de type Daikin Atherna ERLQ 011CW1

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: HA2, plan de quartier «Les Ravières - Les Condémines»



Belprahon

Plantation et taille des arbres, haies et buissons, et semis des cultures le long des routes cantonales, communales ou privées affectées à l'usage commun

Les riverains des routes énumérées ci-dessus sont priés de tailler leurs arbres, haies, buissons, semis des cultures jusqu'au 31 mai 2021. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50cm par rapport au bord de la chaussée. Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50m (soit au-dessus des routes).

Au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables, la hauteur est réduite à 2.50m. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public. La visibilité ne doit en aucun cas être réduite. Pour le surplus, adressez-vous à l'inspecteur des routes de l'Office des ponts et chaussées ou à la commune. Après cette date, un contrôle sera effectué par les responsables communaux et si les présentes directives ne sont pas respectées, une procédure de rétablissement à l'état conforme à la loi pourrait être lancée.

Belprahon, le 24 mars 2021

Le Conseil communal



Champoz

Rapport officiel d'analyse de l'eau potable

Les résultats d'analyses officiels du Laboratoire cantonal, suite au prélèvement effectué en date du 24 février 2021 au réseau de distribution, école, toilette lavabo à Champoz par M. Ivo Gerber, inspecteur technique a montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales. Les substances minérales, métaux lourds, qualités microbiologiques, physiques et chimiques sont en règles.

Champoz, le 16 mars 2021

Le Conseil communal



Court

Avis de construction

Requérant: Daniel Känzig, Sous-Graiterie 5, 2738 Court

Propriétaire: idem requérant

Auteur du projet: idem requérant

Emplacement: parcelle N° 79, au lieu-dit «Sous-Graiterie 5a», 2738 Court

Projet: réfection et modification de la toiture

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: HA4

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 16 avril 2021 inclusivement auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 17 mars 2021

Municipalité de Court, administration municipale

Avis de construction

Requérante: Municipalité de Court, Rue de la Valle 19, 2738 Court.

Auteur du projet: ATB SA, ingénieurs-conseils SIA USIC, Rue Industrielle 15, 2740 Moutier

Emplacement: parcelles N°s 2281, 2293 et 2446, au lieu-dit: «Route de Chaluet», commune de Court.

Projet: travaux de génie civil pour la réalisation d'un collecteur d'eaux résiduaires, raccordement de celui-ci sur un regard de contrôle existant et réalisation d'un nouveau regard de contrôle avec 2 introductions pour les raccordements futurs de bâtiments sur les parcelles N°s 2281 et 2446. Le nouveau collecteur consiste en une extension du réseau existant.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 30 avril 2021 inclusivement auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 24 mars 2021

Municipalité de Court, administration municipale

Avis de construction

Requérants : Messieurs Thierry et Olivier Rossé, Rue de l'Envers 11, 2738 Court.

Emplacement : parcelle N° 1018, au lieu-dit : « Rue de la Valle 5 », commune de Court.

Projet : reconstruction après incendie d'un immeuble d'habitation avec un local d'artisanat au rez-de-chaussée (charpenterie/menuiserie), aménagement de 5 places de stationnement à l'extérieur, déplacement et remise en état des deux greniers N° 5a et 5b et déplacement de la conduite publique existante des eaux usées.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : Village ancien.

Recensement architectural : objets C, digne de protection (grenier 5a), digne de conservation (grenier 5b), ensemble bâti A.

Dérégations : art. 48 LAE, 80 LR, 33 al. 2 et 3 RCC et 10 du règlement communal d'assainissement.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 23 avril 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 24 mars 2021

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Crémises

Ordonnance 2021 sur les taxes d'eau propre

Selon l'article 36 al. 4 du Règlement et tarif d'alimentation en eau de la Commune mixte de Crémises du 11 décembre 2003 et de l'article 5 du Tarif de l'eau de la Commune mixte de Crémises du 11 décembre 2003, le conseil communal a, lors de sa séance du 17 mars 2021, adopté l'Ordonnance 2021 sur les taxes d'eau propre. Celle-ci abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Elle entrera en vigueur rétroactivement dès le 1^{er} janvier 2021, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

Cette ordonnance peut être consultée au bureau communal durant les heures d'ouvertures.

Voies de recours

Un recours peut être formé contre l'ordonnance du conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Crémises, le 24 mars 2021

Le Conseil communal

Avis de construction

Requérante : Jean Baertschi SA, Rue de l'Industrie 71, 2746 Crémises.

Auteur du projet : Atelier d'architecture Jacky Monnot, Li en son 55. 2953 Pleujouse.

Emplacement : parcelles N° 482 et 770, au lieu-dit : « Rue de l'Industrie 71 », commune de Crémises.

Projet : pose de 2 nouvelles citernes à huiles de coupe en PVC avec bac de rétention d'une contenance de 4'000 litres chacune, pose de deux nouvelles citernes à huile de coupe en PVC sans bac de rétention de 2 x 4'000 litres, installation de conduites de distribution dans l'ensemble de la zone des décolleteuses, remplacement de l'ancienne machine à distiller par un évaporateur sous vide FORMECO WT 20 HS.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : A.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 23 avril 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Crémises. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 24 mars 2021

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Grandval

Avis de construction

Requérants et propriétaires fonciers : M^{me} et M. Angela et Raphaël Sauvain, rue de l'Ecluse 12, 2740 Moutier.

Auteur du projet : Kipfer Danael CAO, Grand-Rue 149, 2720 Tramelan.

Emplacement : parcelle N° 1142 au lieu-dit « La Gailarde 11 ».

Projet : Construction d'une maison familiale avec garage double, pompe à chaleur et installation de panneaux photovoltaïques.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : H2

Dérégation : Art. 15 RAC (distance à la limite).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 avril 2021 inclusivement auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse.

Grandval, le 17 mars 2021

Le Conseil municipal



Loveresse

Informations communales

Société de Tir Loveresse

Calendrier des jours de tir

La Société de Tir avise le Conseil communal que des tirs à balles auront lieu du mardi 6 avril au mardi 12 octobre 2021 dans la zone de tir.

La route sera donc fermée à la circulation tous les mardis de 17h à 20h30 ainsi que les jours de tirs programmés.

Il est interdit de se promener, de circuler et de stationner dans la zone de tir.

La Société de Tir décline toute responsabilité en cas d'inobservation de la présente publication.

Permis de construire

Les permis de construire suivants ont été octroyés par le conseil communal :

- à Grossen Lélia et Ismaël pour la construction d'une pergola bioclimatique, parcelle N° 787, au lieu-dit Chemin du Verger 6
- à Grossenbacher Fabrice pour les modifications apportées sur les façades nord et ouest, parcelle N° 546, au lieu-dit Le Chêne 3/5.

Loveresse, le 16 mars 2021

Conseil communal



Moutier

Avis de construction

Requérant : Goqi Sadri et Lindita, chemin Mettlen 72, 2504 Bienne

Auteur du projet : Aquatherm Sàrl, 2822 Courroux

Emplacement : Parcelle N° 252, rue Neuve 29

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau en façade Ouest

Zone : PQ « Condemine-Est » Recensement architectural : Objet figurant dans l'ensemble bâti J

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 16 avril 2021 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 17 mars 2021

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Schindler Christophe et Ani, rue Neusté 6, 2740 Moutier

Auteur du projet : BT Samuel Schneider Sàrl, 2345 Les Breuleux

Emplacement : Parcelle N° 1615, rue Neusté 6

Projet : Agrandissement du garage et de la cave enterrés au Nord-Ouest, remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau en façade Sud du bâtiment N° 6a, construction d'une

Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique

sur www.lasemaine.ch

piscine semi-enterrée chauffée par une pompe à chaleur côté Sud

Zone: H2

Dérogation: Art. 80 LR

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 16 avril 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 17 mars 2021

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Schaller Didier, Beaugard 24, 2740 Moutier

Auteur du projet: Heimann Olivier Sàrl, 2735 Bévillard

Emplacement: Parcelle N° 1715, rue de l'Est 33

Projet: Aménagement d'un studio dans les combles, ouverture d'une nouvelle fenêtre en façade Ouest, pose de velux en toiture Nord et Sud
Zone: H3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 16 avril 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 17 mars 2021

Services Techniques-Urbanisme

Annulation de la Foire du printemps

Après examen et compte tenu de la situation sanitaire actuelle, le Conseil municipal a décidé l'annulation de la Foire de printemps du 9 avril 2021.

Moutier, mars 2021

Conseil municipal

Offre d'emploi

Assistant-e social-e au SSRP

Le Service social régional de la Prévôté recherche pour compléter son équipe polyvalente,

un/e Assistant/e social/e HES, spécialisé/e en curatelles d'adultes à 100 %, dès le 1^{er} mai 2021 ou à convenir.

Détails du poste sur www.moutier.ch et renseignements téléphoniques auprès de M^{me} Patricia Gamma, cheffe de service, tél. 032 494 11 34, courriel: patricia.gamma@moutier.ch

Accompagnée des documents usuels, d'un extrait du casier judiciaire et d'un extrait de l'Office des Poursuites, votre lettre de postulation sera adressée à M. Christian Vaquin, Chancelier municipal, Rue de l'Hôtel-de-Ville 1, Case postale 927, 2740 Moutier.

Délai de réception du dossier: 31 mars 2021

Moutier, mars 2021

Conseil municipal

Avis de construction

Requérante: Applitec Moutier SA, Ch. Nicolas-Junker 2, 2740 Moutier.

Auteur du projet: Kipfer Danael CAO, Grand-Rue 149, 2720 Tramelan.

Emplacement: parcelle N° 2882, au lieu-dit: «Chemin Nicolas-Junker 12», commune de Moutier.

Projet: montage de parois et de portes de garages sous un couvert existant pour la création de deux garages fermés pour le stationnement de véhicules.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: HA3.

Dérogations: art. 48 LAE et 41c OEaux.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 16 avril 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 17 mars 2021.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: Buompane Nicolas et Sarah, rue du Collège 5, 2740 Moutier

Auteur du projet: Boegli Jardins, 2762 Roches

Emplacement: Parcelle N° 3125, rue du Collège 5

Projet: Pose d'une piscine enterrée chauffée par une pompe à chaleur à l'Ouest de l'habitation

Zone: H3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 23 avril 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 24 mars 2021

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction – Modification projet

Requérant: Gerber Olivier, rue de Chalière 29, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 1461, rue de Chalière 29

Projet: Pose d'un canal de fumée pour poêle en façade Est

Ajout au projet: Pose d'une palissade de jardin côté Nord-Est

Zone: H3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 16 avril 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 24 mars 2021

Services Techniques-Urbanisme

Services techniques - Travaux publics

Rappel à la population

Respect des directives d'évacuation des ordures ménagères, du carton, du papier et des déchets encombrants

Pour éviter les sacs à ordures éventrés, le carton et le papier qui, selon les conditions atmosphériques, s'envolent et jonchent les rues et propriétés, nous invitons les usagers à sortir leurs déchets le jour du ramassage uniquement et cela dès 07.00 heures du matin en respectant les conditionnements suivants:

Ordures ménagères

A évacuer dans des sacs officiels Celtor de 17, 35, 60 et 110 l ou dans des conteneurs en plastique de couleur anthracite (avec autocollant spécifique) de 140 l, 240 l ou 770 l ou en métal de 800 l.

Les conteneurs en plastique de 770 l de couleur anthracite ou en métal de 800 l du commerce, de l'artisanat et de l'industrie doivent être munis de la vignette Celtor.

Carton

Les cartons doivent être pliés, comprimés et impérativement ficelés ou déposés en vrac uniquement dans un conteneur de couleur jaune de 770 l ou en métal de 800 l (avec autocollant spécifique).

Papier

Le papier doit être mis en paquets solidement ficelés ou évacué en vrac dans des conteneurs de couleur jaune de 140 l, 240 l et 770 l ou en métal de 800 l (avec autocollant spécifique).

Les sacs en plastique, les cornets ou les cartons pour emballer le papier ne sont pas admis.

Déchets encombrants

Sont évacués des objets non métalliques d'un poids maximum de 50 kg et d'une longueur de 1.80 au maximum (uniquement quelques pièces). Ceux-ci devront également être regroupés afin de permettre une prise en charge facilitée. Il est obligatoire de démonter et séparer la ferraille.

Tous les objets qui peuvent être mis dans un sac officiel Celtor jusqu'à 110 litres ne sont pas considérés comme «encombrants» et doivent obligatoirement être évacués par le biais des sacs à ordures officiels Celtor.

Seul le respect de ces consignes permettra de maintenir une Ville propre et agréable. Aussi, des

**Validation de vos avis sur la plateforme:
lundi 14h**

contrôles seront effectués et les contrevenants seront dénoncés et passibles d'une amende.

Nous remercions chacun de prendre note de ces indications.

Moutier, mars 2021

Services techniques - Travaux publics

Avis de construction

Requérant : Hug Martine, chemin de la Creuse 6, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 1884, chemin de la Creuse 6

Projet : Pose d'un garage préfabriqué au Nord-Ouest

Zone : H3

Dérogation : Art. 80 LR

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 23 avril 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 24 mars 2021

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Lavanchy Lucie, Sandackerweg 10, 3238 Gals

Emplacement : Parcelle N° 1712, Chemin des Pommières 10

Projet : Remplacement des plaques eternit en toiture par des panneaux sandwich

Zone : H3

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 23 avril 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 24 mars 2021

Services Techniques-Urbanisme



Perrefitte

Communications du Conseil municipal

Compost

Du compost Celtor est mis gratuitement à disposition de la population, à l'emplacement habituel situé à l'ouest de la halle de gymnastique.

Relevé des compteurs d'eau / covid-19

La situation sanitaire étant encore trop incertaine, le fontainier, M. Roger Lötscher ne passera pas au domicile de chaque propriétaire pour relever les compteurs d'eau. Comme l'année dernière nous vous remercions de relever le compteur de votre habitation. Un courrier vous parviendra après Pâques et nous vous prions de bien vouloir retourner le coupon réponse au secrétariat municipal jusqu'au 19 avril 2021.

Perrefitte, le 24 mars 2021

Le Conseil municipal



Petit-Val

Avis de construction

Publication d'un projet de construction conformément à l'article 97 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAgr) :

Requérante : Commune mixte de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz.

Auteur du projet : ATB SA ingénieurs-conseils SIA-USIC, Rue Industrielle 15, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelles N° 50, 193, 233, 259, 364 et 367, au lieu-dit : « Le Pairez », Sornetan, commune de Petit-Val.

Projet : construction d'une nouvelle conduite d'eau potable de 1'340 mètres entre les villages de Sornetan et de Souboz, remplacement des conduites d'eau potable existantes sur une longueur de 98 mètres (Sornetan) et une longueur de 185 mètres (Souboz), réalisation d'une chambre de pompage souterraine, léger déplacement du tracé agricole sur une longueur de 70 mètres (emprise communale), pose de 2 hydrants, divers raccordements pour abreuvoirs, suppression d'une haie (Les Navelles à Souboz) et plantation d'une nouvelle haie de compensation (Le Noldi à Souboz).

Modifications : modification du tracé de la nouvelle conduite d'eau potable, à l'Est du village de Sornetan, permettant d'éviter une zone de verger (environnement) et de s'éloigner de la route (sécurité) + remplacement d'une conduite existante en PE 90 par une conduite en fonte DN125.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : H, route et agricole.

Zones de protection : IVS d'importance régionale BE 2053 et PPPV.

Dérogations : art. 80 LR et 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 16 avril 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de droit, **uniquement contre les modifications**, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Le projet est supposé être soutenu avec un montant de l'Office fédéral de l'agriculture OFAG. Aux termes de l'article 97, alinéa 4 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAgr), les organisations ayant qualité pour recourir en vertu de la législation sur la protection de la nature et du paysage, sur la protection de l'environnement et sur les chemins de randonnée pédestre, ont aussi qualité pour former opposition. Celui qui n'a pas formé opposition contre la contribution durant le délai du dépôt public approuve un éventuel montant de la Confédération.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 17 mars 2021.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant : Michel Jean-Pascal, Planche aux Bœufs 41c, 2716 Sornetan

Emplacement : Planche aux Bœufs 41f, 2716 Sornetan, parcelle N° 216

Modification du permis de construire délivré le 14.01.2020 :

Projet initial : Construction d'une stabulation avec logettes, box de vélage, stock à fourrage et machine avec fosse à purin

Modification : Construction d'un nouveau bâtiment avec table d'affouragement, râtelier et stock de fourrage

Dimensions et genre : selon plans déposés

Zone : agricole

Dérogations : art. 24 LAT, art. 213, alinéa 4, chiffre 2 et alinéa 7 RCC de Sornetan

Dépôt de la demande avec plans, **jusqu'au 23 avril 2021 inclusivement** auprès de l'Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Souboz, le 24 mars 2021

Le Conseil communal



Reconvilier

Avis de construction

Requérante : Orval Immo4u Sàrl, Grand-Rue 8, 2732 Reconvilier.

Auteur du projet : Global Services B2B SA, Grand-Rue 8, 2732 Reconvilier.

Emplacement : parcelle N° 138, au lieu-dit : « Bellevue », commune de Reconvilier.

Projet : construction d'un immeuble de 15 logements avec rampe d'accès à un parking souterrain de 6 places, pose de panneaux solaires sur le toit de l'attique, aménagement de 4 places de stationnement extérieures avec accès indépendant et création d'une aire de loisirs.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : HA3.

Dérogations : art. 80 LR et 64 al. 2 OC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 16 avril 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 17 mars 2021

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant : Rental Vision 2000 SA, M. Martial Seiler, Case postale 925, 2740 Moutier

Propriétaire : Rental Vision 2000 SA, Case postale 925, 2740 Moutier

Auteur du projet : Bureau d'ingénieurs P.-A. Niederhäuser, Rue Aimé-Charpillot 6a, 2735 Bévillard

Emplacement : Parcelle N° 60, Grand-Rue 30

Projet : Création d'une terrasse sur toit plat, ajout d'un couvert transparent, transformation des fenêtres en portes-fenêtres

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : HA4

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 15 avril 2021 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit,

seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 17 mars 2021

Le secrétariat municipal

Ramassage des objets encombrants incinérables et métalliques - Incivilités

Lors de la dernière tournée de ramassage des objets encombrants qui a eu lieu le 4 mars dernier. A de nombreux endroits du village, il a été constaté le dépôt d'une grande quantité de déchets, pour nombre d'entre eux non concernés par ce ramassage (déchets de chantiers, appareils ménagers, cartons, papiers et divers déchets ménagers pouvant être placés dans des sacs taxés, etc.).

Pour rappel, voici quelques informations concernant la tournée de ramassage des objets encombrants incinérables et métalliques :

Les objets encombrants incinérables d'un ménage sont les objets ne pouvant pas être placés dans un sac officiel Celtor SA (110 litres) ou être collectés de manière sélective.

Poids maximal par objet 40 kg, longueur maximale 2 m.

L'accumulation de déchets de même nature ne constitue pas un objet encombrant !

Vous trouverez, ci-dessous, la liste non exhaustive des déchets refusés lors du ramassage des objets encombrants. Ces déchets sont refusés lors de ce ramassage car leur filière d'élimination est différente !

- Liquides, déchets spéciaux / A remettre dans les commerces spécialisés selon leur nature.
- Gravats / A remettre à Celtor SA ou autre déchetterie afin d'être valorisés de manière appropriée.
- Papier, carton, aluminium, verre, PET / A remettre aux points de collecte, Celtor SA ou autre déchetterie.
- Électroménager, appareils électriques et électroniques / A remettre auprès de votre commerçant, Celtor SA ou autre déchetterie.
- Déchets provenant de l'artisanat / Les déchets provenant de l'artisanat sont à éliminer par l'artisan.

Ordures ménagères / A déposer dans les conteneurs semi-enterrés au moyen de sacs officiels Celtor SA.

Au vu du nombre importants d'infractions constatées, le Conseil municipal a du sévir et les contrevenants qui ont pu être identifiés ont été verbalisés par voie pénale !

Si la situation ne devait pas s'améliorer lors des prochaines tournées de ramassage des objets encombrants, le Conseil municipal pourrait malheureusement se résoudre à la supprimer.

La Municipalité de Reconvilier et Celtor SA se tiennent volontiers à votre disposition en cas de questions relatives aux déchets.

Reconvilier, le 24 mars 2021

Police administrative



Saicourt

Informations communales

Nonagénaire

Le 17 mars 2021, une délégation du Conseil municipal est allée rendre visite à M. Ernest Gerber de Saicourt à l'occasion de son 90^e anniversaire.

Une attention lui a été remise de la part des autorités municipales.

Conciergerie école primaire de Saicourt

Le Conseil municipal a nommé M^{me} Djemila Jolidon de Bellelay en qualité de concierge de l'école primaire de Saicourt. M^{me} Jolidon entrera en fonction le 1^{er} avril 2021. Nous profitons de l'occasion pour remercier Aurélie et Pierrick Moser qui ont occupé ce poste ces dix dernières années.

Le Fuet, le 24 mars 2021

Conseil municipal



Saules

Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 28 octobre 2020 – dépôt public

Le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 28 octobre 2020 est déposé publiquement durant 20 jours, à compter de la présente publication au secrétariat communal.

Il est possible de former opposition à l'encontre du contenu du procès verbal, par écrit, auprès du conseil communal durant ledit dépôt. L'opposition devra être dûment signée et motivée.

Saules, le 24 mars 2020

Conseil communal

Procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2020 – dépôt public

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2020 est déposé publiquement durant 20 jours, à compter de la présente publication au secrétariat communal.

Il est possible de former opposition à l'encontre du contenu du procès-verbal, par écrit, auprès du conseil communal durant ledit dépôt. L'opposition devra être dûment signée et motivée.

Saules, le 24 mars 2020

Conseil communal



Schelten

Avis de construction

Requérant : M. Christoph Räuftlin, Althüsli 29a, 2545 Selzach.

Emplacement : parcelle N° 20, au lieu-dit : « Scheltenmühle », commune de La Scheulte.

Projet : pose d'un tunnel en plastique de couleur verte pour l'entreposage de machines non motorisées.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogation : art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 16 avril 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de La Scheulte. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 17 mars 2021

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Tavannes

Avis de construction

Requérant : M. Jean-Marc Rueff, Chemin de la Rochette 2, 2710 Tavannes.

Projet : construction d'une serre sur le garage existant N° 2a et aménagement d'une piscine naturelle sur la parcelle N° 1384 au Chemin de la Rochette en zone H2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 16 avril 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 17 mars 2021

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérante : Finadette Sàrl, La Sarraz, p. adr. M^e Claude Brügger, Route de Tramelan 11, 2710 Tavannes.

Emplacement : parcelles N°s 172 et 173, aux lieux-dits : « Grand-Rue 14 et 16 », commune de Tavannes.

Projet : rénovations intérieures des appartements existants, changement d'affectation et transformation des locaux commerciaux du rez-de-chaussée en 4 appartements.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : centre.

Recensement architectural : objet C, digne de protection, sous contrat de classement depuis le 15.07.2002, ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 23 avril 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 24 mars 2021

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maitre d'ouvrage : Perrin Viviane, Chemin des Rôsis 22, 2735 Malleray

Auteur du projet : Perrin Florian, Chemin des Rôsis 22, 2735 Malleray

Adresse du projet : BF 1786, Chemin des Rôsis 22, 2735 Malleray, commune de Valbirse

Description du projet : installation d'un abri à voitures et d'une cabane de jardin au Nord de la maison, rénovation des façades de la maison et isolation périphérique, réfection du mur de soutènement à l'Ouest.

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : hors zone

Dérogations : 24 LAT

www.lasemaine.ch

Dépôt public : du 17 mars au 16 avril 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 10 mars 2021

Commune mixte de Valbirse

Décisions du Conseil général

Lors de sa séance du lundi 15 mars 2021, le Conseil général a souverainement :

- élu M. Frank Bigler (PS et sympathisants) en qualité de représentant du Conseil général à la Commission Bien Vivre à Valbirse et M. William Payen en qualité de membre à cette même commission.
- rejeté la motion 2020/02 Garantir une offre de restauration à la piscine de l'Orval.

Sous réserve du référendum facultatif, le Conseil général a également :

- approuvé le Plan d'aménagement local (PAL)
- approuvé le Règlement concernant le fonds de financement spécial relatif à l'entretien des places de détente
- approuvé l'abrogation du Règlement communal sur l'octroi des bourses d'apprentissage et attribué le solde de ce fonds au fonds de financement spécial relatif à l'entretien des places de détente
- approuvé la modification du Règlement de la Crèche Au P'tit Château (articles 9 et 18)
- approuvé la mise à jour du Règlement sur le fonds de financement spécial forestier.

Le référendum peut être demandé par 5% des ayants droit au vote en matière communale dans les 30 jours à compter de la présente publication.

L'ayant droit au vote en matière communale doit apposer de sa main et lisiblement son nom, son prénom, son année de naissance et son adresse sur la liste de signatures. Il y adjoint sa signature. La même demande de référendum ne peut être signée qu'une fois. Le référendum, accompagné des signatures, doit être déposé auprès du Conseil communal de Valbirse, rue Aimé Charpillot 2, 2735 Bévillard.

Un recours relatif aux décisions susmentionnées peut être formé dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le recours doit être adressé, en deux exemplaires et par écrit, à la

Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Bévillard, le 16 mars 2021

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Burkhalter Matthias, Rue du Neuf Clos 3, 2733 Pontenet

Auteur du projet : Renaud Baume, Forge 5, 2345 Les Breuleux

Adresse du projet : BF 420, Rue du Neuf Clos 3, 2733 Pontenet, commune de Valbirse

Description du projet : rénovation et agrandissement de l'appartement au 1^{er} étage Nord avec emprise sur la grange ; ajout d'une fenêtre en façade Nord et 2 fenêtres en façade Sud

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : zone Village ancien

Objets protégés : Ensemble bâti A (Pontenet village), Objet C, digne de conservation

Dépôt public : du 24 mars au 23 avril 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 19 mars 2021

Commune mixte de Valbirse

L'AGAVE attend le moment propice pour fleurir

Empêchée de se constituer formellement en raison du coronavirus, la future Association du Groupe des Aînés de Valbirse et Environs (AGAVE) est bel et bien toujours d'actualité. La programmation d'une assemblée constitutive se fera dès que la situation sanitaire le permettra. Une communication sera alors faite aux aînés de la commune.

En parallèle, des idées de collaborations intergénérationnelles sont en train de germer. A n'en pas douter, l'AGAVE n'attend que de fleurir !

Bévillard, le 22 mars 2021

Commune mixte de Valbirse

Informations du Conseil communal

Place de jeux remplacée à Malleray

La place de jeux qui était située à la Grand-Rue 52, à Malleray, présentait des carences en matière de sécurité, si bien qu'elle avait dû être démontée

l'an passé. Pour la remplacer, le Conseil communal a validé l'achat et la pose d'une nouvelle place de jeux pour CHF 30'000.-. La future structure sera relativement différente des autres présentes dans la commune puisqu'elle sera constituée d'éléments en cordage qui raviront les enfants appréciant grimper.

De nouveaux compteurs d'eau

Soixante-deux compteurs d'eau, qui doivent actuellement être relevés manuellement, seront remplacés par de nouveaux appareils permettant une lecture des données à distance par relevé radio. Le Conseil communal a adjugé une dépense de CHF 34'170.- à cet effet. Les particuliers concernés seront contactés ultérieurement.

Après ce changement, ce seront 360 compteurs sur les 1'090 de la commune qui seront dotés de cette technologie qui simplifie la transmission des données.

Taxe de séjour fixée

Le règlement communal concernant la taxe de séjour définit des fourchettes de prix dans lesquelles le Conseil communal fixe les différentes taxes de séjour. Pour 2021, l'exécutif a décidé d'arrêter la taxe de séjour à CHF 1.- par nuitée pour les adultes et à CHF 0.50 pour les enfants. Les propriétaires et les locataires taxés sur la base d'un forfait annuel paieront, eux, CHF 1.- par m² de surface habitable.

Bévillard, le 22 mars 2021

Conseil communal de Valbirse

Divers

Mise en dépôt public du procès-verbal de l'assemblée de paroisse

Conformément à la teneur du Règlement d'organisation (RO) du 10 avril 2020 de la Paroisse catholique-chrétienne de Saint-Imier le procès-verbal de l'assemblée générale du 24 novembre 2020 est déposé publiquement du 5 mars 2021 jusqu'au 5 avril 2021 auprès de MM. Roger Brun, président – Reconvilier (032 481 45 37 ou 078 763 43 21) et Claude Morf, caissier – Saint-Imier (032 941 21 27). Ce procès-verbal a été accepté par les scrutateurs. Il y a lieu de prendre rendez-vous avec l'une ou l'autre des personnes susmentionnées.

Pendant le dépôt public les éventuelles oppositions peuvent être formées par écrit auprès du Conseil de paroisse, case postale 207 à 2610 Saint-Imier.

Après la mise en dépôt il sera accepté par le conseil de paroisse lors de l'une de ses prochaines séances, après avoir vidé les éventuelles oppositions reçues dans le délai légal de publication.

2610 Saint-Imier, le 2 mars 2021

Le Conseil de paroisse

**Retrouvez la feuille officielle d'avis du district
de Moutier en version électronique
sur www.lasemaine.ch**

informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Magali Zampedri
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone : 032 493 22 74
Courriel : perrefitte@gmail.com
Heures d'ouverture : Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet : www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Téléphone : 032 484 94 70
Courriel : admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture : Lundi de 17 h à 19 h
Mardi de 9 h 30 à 11 h
ou sur rendez-vous
Site internet : www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c.o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone : 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel : rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture : sur demande



Reconvilier

Municipalité de Reconvilier
Route de Chaindon 9
2732 Reconvilier

Téléphone : 032 482 73 73
Courriel : info@reconvilier.ch
Site internet : www.reconvilier.ch

Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

informations pratiques



Crémines

Secrétariat communal
Rue du Collège 6
2746 Crémines

Téléphone: 032 499 95 42
Courriel: secretariat@cremines.ch
Site internet: www.cremines.ch

Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Mardi matin fermé, mardi après-midi de 13 h 30 à 18 h.
- Jeudi matin de 7 h 30 à 12 h, jeudi après-midi de 15 h à 17 h.

Heures d'ouverture déchetteries

- Mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- Jeudi de 16 h à 19 h
- Samedi de 10 h à 12 h



Eschert

Commune mixte d'Eschert
Rue du Tilleul 1
2743 Eschert

Téléphone: 032 493 40 85
Courriel: secretariat@eschert.ch
Site internet: www.eschert.ch

Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille

Ouvert tous les 1^{ers} samedis du mois (sauf janvier et août, le 2^e samedi du mois) de 11 h à 12 h.
Pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



Grandval

Secrétariat municipal
Grand-Rue 29
2745 Grandval

Téléphone: 032 499 95 55
Pour les cartes journalières: 079 729 56 89
Courriel: secretariat@grandval.ch
Site internet: www.grandval.ch

Heures d'ouverture: Mercredi matin de 9 h 30 à 10 h 30
Jeudi soir de 18 h à 19 h 30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture: Jeudi soir de 17 h à 19 h